



8 DÉCEMBRE 2022
Élections professionnelles Fonction publique



Vos représentants du personnel CGT en Comité Technique :

Nadège SARRAZIN (Espaces Verts),
Christine MEOT (Maison des Habitants),
Nathalie DUGUE (Médiathèque),
Stéphane CHARABOT (Gestion des Déchets),
Dominique TEREZI (Centre Social des Pléiades),
Jérémy BONJOUR (Assainissement)

Compte rendu du Comité Technique du 22 février 2022
Ordre du jour Collectivités

Pour avis

1 Validation du procès verbal des CT des 16/02/2021, 04/06/2021, 14/10/2021 :

Tous les procès verbaux précédents ont été validés.

2 Elections professionnelles :

Elles auront lieu le 08 décembre 2022. Elles sont importantes pour l'élection de vos représentants du personnel au sein des instances paritaires qui vont être modifiées à partir de 2023. Nous vous tiendrons informés de la chronologie de la mise en place de ces élections, notamment lors de nos informations syndicales.

3 Information protection sociale complémentaire (PSC):

Mr le Maire confirme son engagement de 2017, faisant suite au mouvement de grève des agents, à revaloriser tous les 3 ans la participation employeur de la PSC..

Donc prochaine revalorisation l'année prochaine, en 2023. Nous serons attentif pour le lui rappeler.

4 Modification du tableau des effectifs :

La collectivité nous informe d'une modification du tableau des effectifs, comme chaque année. Elle nous certifie qu'il n'y a pas de suppression de poste au sein des 3 collectivités.

5 Organigramme Services Techniques :

Mr le Maire nous a présenter un organigramme précis. Nous avons demandé à ce que soit précisé pour chaque agent sa situation de titulaire ou contractuel. La collectivité va vérifier cette possibilité au regard des règles de la CNIL.

Pour information

1 Point d'avancement du plan d'actions égalité professionnelle 2021/2023 :

La DRH nous informe qu'une fiche d'actions égalité professionnelle, discrimination et harcèlement est disponible sur intranet pour tout agent victime d'inégalité professionnelle, de discrimination et/ou de harcèlement.

2 Avancements de grade et promotions internes :

La collectivité nous informe que les avancements de grade et promotions internes sont en cours, et que les directions vont recevoir la liste des agents proposables prochainement. A suivre donc.

Ordre du jour CGT

Anciennes questions

1 Egalité hommes femmes :

Q- Monsieur le Maire s'était engagé au dernier Comité Technique d'étudier la possibilité d'augmenter le régime indemnitaire des femmes contractuelles pour équilibrer la NBI « Quartier Prioritaire de la Ville » perçue par les hommes titulaires travaillant dans le même service.

R- Toujours à l'étude..., l'engagement avait été oublié !

2 Promotions :

Q- Augmentation de tous les quotas d'avancements à 100 %.

R- La collectivité n'y est pas opposé si, selon la DRH, c'est légal. Dans tous les cas, c'est bien la collectivité qui détient toujours le pouvoir de nomination...

3 Attractivité de la collectivité :

Q- 24 offres d'emploi, dont de nombreux postes à responsabilité, alors que la collectivité ne cesse de diminuer le nombre d'emploi :

2018 = 1025 électeurs

2021 = 978 électeurs

De nombreux agents quittent la collectivité, y compris des titulaires ! De grandes difficultés pour recruter, embauches de titulaires de la fonction publique sous contrats à la place de mutation, mauvaise réputation dans le département... ! Comptez-vous prendre des dispositions pour améliorer l'attractivité de la collectivité ?

R- Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec le point de vue des représentants CGT. La collectivité est « laboratoire ». Si les agents la quittent, c'est que les autres collectivités reconnaissent leurs valeurs professionnelles.

4 Horaires variables :

Q- Les horaires variables, NON ! la facturation variable, OUI ?

R- Alors que les parents d'enfants en crèche communale à Gap badgent pour établir la facturation de la garde de leurs bambins, Monsieur le Maire refuse toujours la « badgeuse » pour son personnel...

Confiance aux parents mais pas à ses agents... Merci pour cette considération !

5 Réunion d'information préparation retraite :

Q- La réflexion a t-elle abouti ?

R- Oui au statu quo. Monsieur le Maire invite les agents concernés à se rapprocher de la personne responsable des dossiers retraites.

Nouvelles questions

1 Forfait déplacement :

Q- La collectivité a rappelé, courant décembre, les modalités de remboursement des frais de déplacements pendant le service avec un véhicule personnel. Nous notons que seul les « véhicules terrestres à moteur » sont concernés :

1) Qu'en est-il des vélos et trottinettes ?

2) Nous souhaitons que les autres modes de déplacements, tout particulièrement ceux qualifiés de « doux » (vélos musculaires) soient également pris en compte dans le forfait déplacement sur la base du Décret n° 2020-1547 du 09 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale.

R- Monsieur le Maire nous répond : « je suis prêt à étudier la question concernant les déplacements qualifiés de doux ». A suivre donc.

2 Obligation d'avance de frais médicaux suite à un accident de service :

Q- Comment se fait-il que certains agents aient été obligés d'avancer les frais médicaux, notamment dans certaines pharmacies ?

R- Monsieur le Maire nous signale qu'il va se rapprocher de l'ordre des pharmaciens. Les pharmacies seraient-elles en droit de refuser l'avance de frais médicaux suite à un accident de travail ? A suivre donc.

3 Nouveau guide des congés :

Q- Un nouveau guide des congés a été ventilé dans les services sans être passé en CT.

R- L'ancien n'a pas vraiment été modifié. Il s'agit d'une adaptation à la loi des 1607 heures : pour mémoire, suppression des 3 jours d'assiduité, suppression de la journée du Maire, suppression de la récupération des jours fériés tombant sur un jour de repos hebdomadaire, **soit 4 jours minimum par an voir plus suivant le calendrier de l'année en cours...**

Pour toutes informations supplémentaires, nous sommes à votre disposition !

Nous vous informons que la collectivité s'est de nouveau engagée à mettre en ligne sur l'intranet les comptes rendus complets des différents Comités Techniques passés et à venir.



UD CGT 05, 3 rue David Martin
05000 GAP



<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr>



<mailto:cgt@ville-gap.fr>



06 63 59 51 26



<https://www.facebook.com/groups/852683462172285>